

# Le nouveau Plan Local d'Urbanisme

2

PRINTEMPS 2019



## EDITORIAL

### **L'expression publique au cœur du PLU**

Notre Plan Local d'Urbanisme se précise, même s'il a pris quelques semaines de retard.

Le collectif demande toujours un peu de temps et nous souhaitons lui en donner, afin que chacun puisse faire valoir son point de vue.

Le travail effectué a été l'occasion de nous réapproprier notre espace public, de mieux appréhender sa diversité, de nous redonner des repères dans l'espace et le temps et de donner une cohérence globale à nos aménagements. Cet automne, nous franchirons une étape particulièrement importante, puisque ce sera le temps de l'enquête publique. Il vous appartiendra de vous exprimer et de faire connaître votre avis.

Nous sommes bien entendu à votre écoute pour vous accueillir et vous aider dans cette démarche.

Notre nouveau PLU devrait être adopté lors du dernier conseil municipal de l'année.

Nous pourrions alors vous le présenter dans les grandes lignes.

Pour le connaître dans le détail, vous pourrez le consulter en mairie ou sur le site [www.audierne.fr](http://www.audierne.fr), puisqu'il sera mis en ligne dès son adoption.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec Benoit Quéré, notre responsable urbanisme, qui reste à votre disposition pour toute question relative au PLU.

Très cordialement.

Joseph Evenat, Maire d'Audierne

## Le plan d'aménagement et de développement durable

Le PADD est la pièce maîtresse dans l'élaboration d'un PLU. Il a été débattu et adopté par le Conseil municipal.

Conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, il définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ; retenues pour l'ensemble de la commune.

Le PADD fixe les orientations d'aménagement sur le territoire :

- *Comment rendre possible l'accueil d'une population dynamique ?*

- *Comment pérenniser et développer l'emploi pour tous ?*

- *Quelle offre d'équipement et de services, y compris en matière de déplacements ?*

- *Comment conforter l'attractivité touristique de la commune ?*

- *Quelles orientations afin d'intégrer les enjeux thermiques et énergétiques ?...*

Les trois axes fixés par le PADD se résument en une phrase :

**Une attractivité résidentielle littorale à renforcer et à dynamiser...**

**... en valorisant l'identité économique, patrimoniale et culturelle du territoire...**

**... rythmée par un cadre de vie paysager de qualité et une façade littorale à préserver.**



© REPORTAGE YVES LE MAO



## Du temps en plus pour optimiser le PLU

Un débat complémentaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 19 février dernier, pour tenir compte du vote des deux conseils d'administration des maisons de retraites de la baie d'Audierne (rue Jean-Jacques Rousseau à Audierne) et Saint Yves (à Pont-Croix), qui ont entériné la décision de regrouper leurs deux établissements sur un seul et même site. Les terrains de Kerlaouenan ont été plébiscités, du fait de la facilité d'accès, de la proximité des commerces et des services (maison médicale, pharmacie, kiné, piscine, boulangerie, grandes surfaces, théâtre...) et de leur centralité.

En complément de ce projet du nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), l'installation de maisons partagées et de logements sociaux viendra renforcer le dynamisme du bourg d'Esquibien. Il connectera les deux communes historiques via un espace aménagé favorisant le lien social, les déplacements doux et l'activité économique du territoire.

# CALENDRIER

## 2018-2019

### pour l'élaboration du PLU



## OAP/emplacements réservés/ diagnostic environnemental : Kezaco ?

Au fil de nombreuses réunions, la commission urbanisme et le cabinet d'études ont largement avancé le travail sur différents points :

- Le diagnostic territorial en zone urbanisée (économie, emploi, tourisme, flux, transports, patrimoine, habitat...) est terminé;
- Le diagnostic environnemental (zones humides, haies bocagères, espaces boisés classés, espaces naturels sensibles, zones agricoles...) est terminé;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : qui incite à la réflexion et à la réglementation de l'aménagement de zones constructibles vierges de plus de 2000m<sup>2</sup> (accès, voirie, réseaux, divisions en lots constructibles, environnement naturel, espaces partagés...) est terminé;
- Le zonage qui établit la cartographie des zones naturelles, agricoles, commerciales, économiques, de loisirs et à vocation d'habitat : est en cours de finalisation
- Le règlement écrit pour chacune de ces zones est en cours de finalisation;
- L'inventaire du petit patrimoine est en cours de réalisation par la communauté de communes Cap-Sizun/Pointe du Raz.

Lancement

• Juillet 2017

Diagnostic

• Décembre 2017

Projet d'aménagement  
et de développement  
durable (PADD)

• Janvier 2018  
à avril 2018

Débat sur le PADD  
au Conseil municipal

• 29 mai 2018

Zonage, règlement,  
opération d'aménagement  
et de programmation

• Septembre 2018  
à mars 2019

Arrêt du PLU

• 23 avril 2019

Consultation des  
partenaires publics  
associés (PPA)

• Mai, juin, juillet  
2019

Enquête publique

• Septembre 2019

Prise en compte des  
remarques du commissaire-  
enquêteur

• Octobre 2019

Approbation du PLU  
en conseil municipal

• Décembre 2019

# Le travail de concertation : à vous la parole !

La concertation est une des clés du bon déroulement de l'élaboration d'un PLU. Un registre des demandes est toujours disponible actuellement dans chacune des deux mairies et vous permet d'y déposer vos avis et remarques et/ou de matérialiser vos attentes, projets...

Une deuxième réunion publique est programmée avant l'arrêt du document, le mardi 2 avril à 19 h 00 à la salle de l'inscription maritime.

Vous serez avertis de la date précise par voie de presse, affichage en mairies et sur le site internet de la commune.

S'en suivra l'enquête publique vers le mois de septembre, pour une durée de quatre semaines. Un commissaire-enquêteur recevra les personnes ou associations qui le souhaiteront et prendra note de leurs observations. A l'issue de cette enquête publique, ses conclusions seront transmises à la mairie sous un mois.

L'approbation du PLU devrait avoir lieu en décembre.



## LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### Gama « Gardons l' Air de la Montagne d'Audierne »

2 impasse Mermoz 29770 Audierne - [assoc.gama@orange.fr](mailto:assoc.gama@orange.fr)

Un territoire ne peut se projeter sans ses associations. C'est ce que nous croyons, c'est pourquoi GAMA fait vivre le débat local depuis 2002. Depuis 16 ans, nous n'avons cessé de rassembler les riverains du quartier de la Montagne d'Audierne et du Cap Sizun, car pour nous, un territoire n'est pas une notion abstraite, ce sont des relations humaines qui se tissent en permanence. Nous avons pris à cœur notre rôle d'information fiable auprès de nos adhérents. Forts de leur avis, nous avons dialogué avec les élus sur les sujets d'urbanisme et d'environnement, aidés en cela, par nos contacts avec l'UADL (Union des Associations pour la Défense du Littoral), Eau et Rivières de Bretagne, le réseau Melglaz (réseau mer et littoral de Bretagne)...

GAMA et ses homologues ont aussi été précurseurs du mouvement de rapprochement des communes autour du Goyen. Nos actions en compagnie d'associations de Plouhinec et d'Esquibien ont toutes eu pour but d'informer et de faire avancer les idées dans le bon sens. Nous avons ainsi organisé plusieurs conférences sur :

- Energies renouvelables et marines,
- Algues vertes,
- Parc marin d'Iroise,
- Espaces côtiers,
- Extraction de sable marin.

Ce qui nous permet d'avoir un avis mieux éclairé sur la démarche en cours de PLU à l'échelle de la commune nouvelle d'Audierne.

Pour avoir participé à plusieurs réunions, nous avons pu constater que les orientations, tiennent compte des suggestions et exigences de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et de la loi LITTORAL, que nous continuons à soutenir. Contrairement à ce que nous avons entendu dire, « cette loi, n'étouffe pas le Cap Sizun.... ». Nous espérons que les nouvelles dispositions de ce PLU en construction, seront garantes d'un développement harmonieux pour notre commune nouvelle, dans les années à venir.

Enfin, l'avenir d'Audierne s'inscrit dans de plus larges perspectives géographiques – le Cap Sizun et son projet actuel de territoire – et sociétales : la question écologique n'a jamais été aussi prégnante.

